Le régime de retraite par financement salarial : un régime à prestations déterminées où le risque financier de l’employeur est limité

1 février 2010

La décision d’un employeur d’offrir un régime de retraite à ses employés constitue une décision importante. Différents types de régimes de retraite peuvent être offerts et le risque financier de l’employeur sera différent selon le type de régime choisi.

Alors que les syndicats et les employés préfèrent généralement les régimes à prestations déterminées, les employeurs, de leur côté, sont maintenant très réticents à mettre en place de tels régimes étant donné la responsabilité financière qui en découle pour eux-mêmes.

Un nouveau type de régime existe toutefois depuis 2007, porte le nom de « régime de retraite par financement salarial » et s’adresse avant tout aux travailleurs syndiqués.

En ajoutant un nouveau genre de régime de retraite à prestations déterminées où l'employeur assume un risque limité, le gouvernement du Québec offre une option intéressante pour certains employeurs.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.